



Valorisez l'égalité professionnelle et la mixité dans votre organisation

L'égalité salariale entre les hommes et les femmes est plus que jamais d'actualité. Afin d'encourager les meilleures pratiques, le label égalité professionnelle a vu le jour en 2004. Délivré par AFNOR Certification sur la base d'un cahier des charges, et après avis d'une commission associant l'Etat et les partenaires sociaux, le label égalité professionnelle est la preuve de la pertinence et de l'efficacité des actions menées tant par les entreprises que par les acteurs publics.

Le label égalité un outil d'émulation

Démarche structurante et motivante, la labellisation consiste en une évaluation des actions mises en place par la structure candidate en matière d'égalité et de mixité professionnelles, selon un cahier des charges de 15 critères. Le label est attribué pour 3 ans avec une évaluation à mi-parcours. Bénéficiant de dispositifs adaptés aux structures de petite taille et aux groupes, le label s'articule autour de 3 champs d'actions :

- La prise en compte de l'égalité professionnelle dans **les relations sociales, l'information et la culture de l'organisme.**
- L'égalité dans la gestion des **ressources humaines et le management.**
- L'égalité par la prise en compte de **la parentalité dans le cadre professionnel.**

Les bénéfices

- **Bénéficier d'une feuille de route pragmatique pour mettre en place l'égalité et la mixité professionnelles.**
- **Vérifier l'efficacité des actions mises en œuvre.**
- **Faire reconnaître son engagement.**
- **Initier ou poursuivre une démarche de responsabilité sociétale sur le volet social.**
- **Porter l'image d'un organisme socialement engagé.**
- **Faciliter et accompagner le dialogue social grâce à un thème partagé par tous.**
- **Attirer et retenir les talents.**

L'obtention du label en 5 étapes

Étape 1	Dépôt de votre dossier de candidature
Étape 2	Appréciation du dossier par AFNOR Certification
Étape 3	Evaluation initiale par les évaluateurs, reconduite tous les 18 mois
Étape 4	Analyse du rapport d'évaluation et des documents associés par une commission dédiée
Étape 5	Attribution du label par AFNOR Certification pour une durée de 3 ans

Choisir AFNOR Certification

- AFNOR Certification bénéficie d'une large **expertise en matière d'évaluation sociétale** :
 - Evaluation AFAQ 26000 développement durable – responsabilité sociétale
 - Label égalité professionnelle
 - Label diversité...
- **Répartis sur toute la France, nos évaluateurs sont issus de l'ensemble des secteurs d'activité.**

En savoir plus :
www.boutique-certification.afnor.org